



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **5 décembre 2023**, le règlement numéro 2023-371 de prévention des incendies abrogeant et modifiant le Règlement 2012-230 sur la prévention des incendies de la Municipalité d'Upton.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 7^e jour de décembre 2023,

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière